



Fondation
de l'école du Grand-Boisé

**225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T3
Téléphone : (819) 771-4548 et télécopieur : 771-5222**

PROCÈS VERBAL

**Assemblée générale annuelle de
l'École du Grand-Boisé
Le lundi 11 novembre 2019 à 17h00
à la salle Jean-Pierre-Ouellette du Centre administratif**

PRÉSENCES : Gilles Chagnon, Gilbert Couture, Mario Crevier, Josée Henley, Chantal Laberge, René Laprise, Isabelle Lowe, Rémi Lupien, Nadine Peterson, Serge Lafortune

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Gilbert Couture constate le quorum et ouvre l'assemblée générale annuelle à 17h00.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-01

ADOPTÉE

Gilbert Couture propose Serge Lafortune comme secrétaire d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-02

ADOPTÉE

Chantal Laberge propose d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 12 novembre 2018

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-03

ADOPTÉE

Serge Lafortune propose d'adopter le procès-verbal du 12 novembre 2018.

5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

- a. Gilbert Couture présente la version finale des états financiers 2018-2019 au 30 juin 2018.

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-04

ADOPTÉE

Josée Henley propose l'adoption des états financiers 2018-2019.

- b. **BILAN ANNUEL DES DÎNERS-SHAWARMA/PIZZA :**

M. Couture présente un tableau des revenus et dépenses des dîners-shawarma/pizza.

6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018-2019

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-05

ADOPTÉE

Considérant que la Fondation est un organisme désigné au sens de la Loi des organismes à buts non lucratifs (Loi BNL), ce qui signifie qu'elle a recours à la sollicitation pour générer ses revenus et que ceux-ci ne dépassent pas 50 000 \$;

Considérant les coûts engendrés par un audit effectué par un expert-comptable;

Considérant que la totalité des revenus sont présentés au Conseil d'administration avec une mise à jour à chacune des réunions;

Considérant que la totalité des dépenses et sorties de fonds effectuées par la Fondation sont présentées et approuvées par le Conseil d'administration à chacune des réunions;

Considérant que chacune de ces transactions sont présentes dans les procès-verbaux de la Fondation et sont donc accessibles publiquement;

Considérant qu'aucune autre délégation de pouvoirs à un membre autre que le Conseil d'administration ne lui permette d'effectuer des dépenses au nom de la Fondation;

Considérant qu'ainsi, la totalité des transactions sont connues du Conseil d'administration et sont publiquement accessibles aux membres par la voie des procès-verbaux, réduisant la nécessité d'obtenir un audit externe afin de donner un niveau d'assurance quant à la fiabilité des données financières présentées au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale;

Isabelle Lowe propose de dispenser la Fondation de l'École du Grand-Boisé de la nomination d'un expert-comptable pour l'année financière 2019-2020. Des états financiers complets internes résultant des décisions des dépenses prises par le

Conseil d'administration et des revenus présentés à cette même instance seront donc présentés à prochaine l'Assemblée générale.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Gilbert Couture fait une synthèse du Rapport annuel et décrit les diverses activités qui ont eu lieu au cours de l'année 2018-2019.

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-06

ADOPTÉE

Isabelle Lowe propose l'adoption du rapport annuel 2018-2019.

a. PLAN D'ACTION ANNUEL 2019-2020

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-07

ADOPTÉE

Josée Henley propose le plan d'action annuel pour l'année 2019-2020.

8. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS :

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-08

ADOPTÉE

René Laprise propose de ratifier les actes des administrateurs pour l'année 2018-2019.

9. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

a. MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-09

ADOPTÉE

Serge Lafortune propose la nomination de Josée Henley, Mario Crevier, René Laprise, Gilbert Couture et Isabelle Lowe à titre d'administrateurs de la Fondation pour un mandat de deux ans.

10. AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA CORPORATION

M. Couture avise les membres qu'aucun amendement aux règlements généraux de la Corporation n'a été demandé.

11. LECTURE DES LETTRES D'INTENTION DES MEMBRES DÉSIANT OCCUPER UN POSTE D'OFFICIER AU CA :

M. Couture avise les membres qu'il n'y a pas d'élections cette année.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée durant la période de questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION AG-GB-19-2020-10
ADOPTÉE

Isabelle Lowe propose la levée de l'assemblée à 17h20.

Secrétaire d'assemblée
Serge Lafortune

Président d'assemblée
Gilbert Cout